



Dominique MISCIOSCIA
Commissaire Enquêteur
16, chemin de l'Abbaye
74940 ANNECY-LE-VIEUX

Villy-le-Pelloux, le 25 Mai 2012

Objet : Demande d'exploitation d'une installation classée soumise à autorisation sur la commune de Villy-le-Pelloux (74)

Réponse au procès verbal des observations recueillies au cours de l'enquête publique

Monsieur,

Suite à l'enquête publique pour notre demande d'exploitation d'une installation classée soumise à autorisation, qui a eu lieu à la mairie de Villy-le-Pelloux du 13 avril au 14 mai 2012 inclus, et à la lecture du procès verbal des observations en date du 15 mai 2012, veuillez trouver ci-dessous nos réponses aux différentes remarques.

1. Au sujet du trafic poids-lourds induit par nos activités, les modalités de circulation sur une route départementale ne sont absolument pas de notre ressort et nous n'avons aucun pouvoir en la matière.

Parallèlement, il faut noter que notre activité génère seulement 2% du trafic total de Villy-le-Pelloux. Par ailleurs, l'ensemble des poids lourds circulant dans le village (13% du débit total) ne sont à l'origine que de 5.6% des excès de vitesse recensés (cf. étude de la Mairie de Novembre 2011).

Cependant, nous avons toujours eu une politique d'investissement allant dans le sens de la diminution de l'impact lié à notre trafic poids-lourds :

- presse à balle plus performante (augmentation de la densité des camions sortant du site),
- tassage des déchets de collecte sélective (densité des camions arrivant sur site optimisée),



LOGISTIQUE
 La Gare - 363, rue de Boisy - 74570 Groisy
 Tél. 04 50 68 03 71
 Fax : 04 50 68 04 76

ADMINISTRATION
 ZAE Les Mouilles - 74570 Groisy
 Tél. 04 50 68 09 39
 Fax : 04 50 66 90 01

CENTRE DE TRI
 74350 Villy-le-Pelloux
 Tél. 04 50 08 30 20
 Fax : 04 50 46 30 62

SIÈGE SOCIAL
 70, route du Stade
 74350 Villy-le-Pelloux

SA EXCOFFIER FRÈRES
 en capital de 3 000 000 €
 R.C. Annecy 7088
 Siret 327 020 087 00018 - APE 3832 Z
 TVA Intra : FR 42 327 020 087

info@excoffierrecyclage.com
www.excoffier-recyclage.fr

- développement de plusieurs sites répartis sur les Savoies pour réceptionner les déchets (diminution du nombre de véhicule arrivant sur site),
- Flotte de véhicule régulièrement renouvelée avec mise en place des dernières normes EURO 4 et EURO 5 sur la majorité de nos véhicules
- ...

Nous allons également intégrer les règles de circulation dans le village dans notre protocole de sécurité, qui est remis à tous les transporteurs se rendant sur notre site.

2. Le projet de travail de nuit ne va pas concerner l'ensemble de l'exploitation. En particulier, ne seront pas concernées les activités de déchargement des bennes, de chargement des semi-remorques (donc aucune circulation de camions), de broyage, de travail mécanique des métaux,... En résumé, les activités les plus bruyantes seront exclues.

Nous rappelons également que le travail de nuit avait déjà été réalisé en 2008 durant les 3 mois d'été et que des mesures de bruit avaient été effectuées. Celles-ci sont intégrées au dossier ICPE.

En tout état de cause, d'autres mesures seront réalisées régulièrement en cas de mise en place du travail de nuit.

3. L'amiante que nous réceptionnons sur le site est conditionné par les producteurs de façon hermétique (conformément à la réglementation). Nous ne réalisons que des opérations de chargement, déchargement et stockage. Il n'y a donc pas de risques pour la population.

D'autre part, le risque en cas de sinistre incendie est inexistant : les fibres d'amiante, si tant est qu'elles soient libres, seraient brûlées instantanément.

4. Le stockage des DID se fait dans un bâtiment couvert, sur une surface bétonnée et les éventuelles égouttures sont dirigées vers une cuve enterrée double enveloppe avec détection de fuite. Cette cuve est conforme à la réglementation et ne présente aucun risque pour les habitants.

5. Les surfaces où sont stockées les déchets potentiellement à risque pour les sols sont goudronnées ou bétonnées et les eaux de ruissellement sont dirigées vers des séparateurs à hydrocarbures. Les sols sont ainsi protégés des infiltrations.

Par ailleurs, l'étude géotechnique réalisée par un cabinet indépendant localement reconnu montre qu'il n'y a absolument pas de nappe phréatique. Il est également important de souligner que la typologie du sol jusqu'à 4 mètres de profondeur rend pratiquement impossible toute infiltration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Valentin LAMY